
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003- 172 DU 20 MAI 2003

Chargeant Monsieur Dominique Codjo Koko SOHOUNHLOUE, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de l'intérim de Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur pour compter du 19 mai 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001 -170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié,
- Vu** le décret n° 2003-164 du 19 mai 2003 portant démission des membres du Gouvernement élus députés à l'Assemblée Nationale ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 19 mai 2003, Monsieur Dominique Codjo Koko SOHOUNHLOUE, Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est chargé de l'intérim du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur pendant l'absence de Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, élu député à l'Assemblée Nationale.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MCRI-SCBE 4 METFP 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-
DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.